



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES
— FÉROLLES —

Registre

Public

d'Accessibilité





Renseignements sur l'établissement

Raison sociale : MAISON FAMILIALE RURALE

Adresse : 7 route de Darvoy , 45150 FEROLLES

Téléphone : 02.38.59.73.04

Fax : 02.38.59.89.67

Site internet : www.mfr-ferolles.com

Adresse mail de contact : mfr.ferolles@mfr.asso.fr

Présidente de l'association : Nadine LEMAIRE

Siret : 775 463 771 00011

Activités de l'établissement : établissement de formation par alternance et par apprentissage

Effectif de la MFR :

Personnel : 23

Public accueilli : 79 maximum par semaine

La MFR possède plusieurs niveaux (étage ou sous-sol) :

☒ Oui

☐ Non

Existe-t-il un registre de sécurité :

☒ Oui

☐ Non

Le registre public d'accessibilité est consultable :

☒ A l'accueil

☒ Sur le site internet

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— FÉROLLES —



CADRE LEGAL

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » *article 114 de la loi française du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »*

"La personne handicapée a droit à compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie".

loi française du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Le droit à compensation doit permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne pour vivre en milieu ordinaire ou adapté.

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. C'est pourquoi la loi handicap réaffirme le principe d'accessibilité généralisée quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap).

LES GRANDES CATEGORIES DE HANDICAP

SYMBOLE		DEFINITION	CONTRAINTES POTENTIELLES
	HANDICAP MOTEUR	Ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte de la motricité : paralysies, amputations par exemple	• Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos... • Intégration au collectif • Soins médicaux
	HANDICAP AUDITIF	Diminution partielle ou totale de la capacité à entendre les sons, et modification de leur perception : surdité légère moyenne ou sévère par exemple	• Environnement de travail • Intégration au collectif • Accessibilité à la communication sonore • Accessibilité au savoir et à l'information
	HANDICAP VISUEL	Limitation des actions et des fonctionnements du système visuel. Il concerne les personnes aveugles ou malvoyantes.	• Difficulté à lire ou écrire • Manque d'autonomie • Accès aux locaux, au poste • Intégration au collectif • Accessibilité au savoir et à l'information • Utilisation d'outils visuels
	HANDICAP MENTAL	Limitation dans la rapidité des fonctions mentales et intellectuelles sur le plan de la compréhension, de la réflexion, des connaissances et de la perception : autisme, trisomie 21 par exemple	• Accès aux locaux, au poste • Intégration au collectif • Accessibilité au savoir et à l'information • Difficultés de mémorisation, d'attention • Résistance aux changements de l'environnement • Manque d'autonomie
	HANDICAP PSYCHIQUE	Atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs ou émotionnels sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles : psychoses, TOC, schizophrénie par exemple	• Intégration au collectif • Prise de médicaments • Capacité de concentration perturbée • Difficulté de mémorisation • Manque d'autonomie • Résistance aux changements de l'environnement
	MALADIES INVALIDANTES	Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...) momentanées, permanentes ou évolutives.	• Accès aux locaux, au poste • Intégration au collectif • Fatigabilité • Soins médicaux • Environnement de travail
	TROUBLES DYS	Ensemble de troubles cognitifs spécifiques et de troubles de l'apprentissage comme la dyslexie, dyspraxie, troubles d'attention...	

Accessibilité de l'établissement

Exigences générales d'accessibilité

- pour la déficience visuelle : Exigences en termes de **guidage**, de **repérage** et de **qualité de l'éclairage** pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience visuelle.
- pour la déficience auditive : Exigences en termes de **communication**, de **qualité sonore** et de **signalisation adaptée** pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience auditive.
- pour la déficience intellectuelle : Exigences en termes de **repérage** et de qualité de l'éclairage sont atteintes afin de permettre l'accessibilité des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de **stationnement** et de **circulation adaptés**, de **cheminement extérieur et intérieur**, de qualité d'usage des **portes et équipements**.

➤ 2 : Les équipements d'accessibilité sont présents et régulièrement entretenus : (ex : rampes, mains-courantes ...)

Les Personnes en Situation de Handicap peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome.

La signalétique est lisible et visible et indique les différents accès.

La qualité de l'éclairage est suffisamment élevée et ne crée pas de gêne visuelle.

Les portes sont adaptées aux PSH (largeur suffisante, positionnement des poignées et fermes-portes résistants). Les escaliers peuvent être utilisés en toute sécurité.

Le parc de stationnement de notre MFR prévoit une place de stationnement adapté facilement repérable. Nos sanitaires comprennent un cabinet d'aisances adapté ainsi qu'un lavabo accessible pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Notre internat comporte une chambre aménagée et accessible. Les salles d'eau ainsi que les cabinets d'aisances de cette chambre sont accessibles aux personnes en Situation de Handicap.



Pour plus de renseignements, veuillez contacter : Mme BELLANGER Fanny

➤ 3 : Formation du personnel (moniteurs, surveillants/ animateurs ...) aux différentes situations de handicap :

Le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

REFERENTES HANDICAP :

Laëtitia CARRET & Delphine MEUNIER

Leurs missions :

Informier/Devenir personne-ressource dans le centre de formation sur la question de l'intégration des PSH
Être destinataire de l'information concernant l'intégration des personnes en situation de handicap
Recueillir les informations propres à certaines situations spécifiques de handicap
Structurer et diffuser l'information auprès du personnel du centre de formation par des supports papier ou informatique.

Aider à l'identification des personnes reconnues Travailleurs Handicapés dans le centre de formation
Mettre en place les outils et les moyens nécessaires à cette identification par l'utilisation des outils propres à l'organisme de formation

Assurer l'accompagnement des parcours de formation
Assurer l'accompagnement des parcours individualisés des personnes en situation de handicap dans le centre de formation par les outils et les procédures de l'individualisation des parcours (accueil individualisé, positionnement, contrat, plan de formation, accompagnement...)

Rendre compte/Evaluer
Assurer l'évaluation et le bilan des actions entreprises dans le centre de formation en fonction du projet d'établissement du centre, en fonction des demandes Région/Agefiph.

Sensibiliser à l'interne sur la question du handicap
Informier le personnel, les apprenants du centre de formation par des réunions d'équipe, des supports d'information, l'organisation d'actions de sensibilisation ou de formation.

Assurer l'interface avec les opérateurs externes (prescripteurs, Agefiph, MDPH, associations partenaires)
Communiquer avec les différents interlocuteurs liés au handicap de la personne
Faciliter le traitement des dossiers (financement, réglementation...) des personnes en situation de handicap par l'utilisation des moyens propres à l'organisme de formation.

Repérer les besoins des personnes en situation de handicap dans la vie du centre de formation
Recenser les besoins des personnes en formation et formaliser les procédures et les outils nécessaires à son accompagnement
Améliorer l'existant par des questionnaires de satisfaction/enquêtes, des procédures réglementaires, des entretiens individuels et collectifs, les bilans intermédiaires et finaux des formations

Dans le cadre de l'alternance : s'assurer de l'accueil et du suivi de la personne en entreprise
Informier l'entreprise (sur les dispositifs de formation, les aides éventuelles...)
Sensibiliser et informer les tuteurs, le personnel de l'entreprise. Repérer et



SERVICES NON ACCESSIBLES A TOUS

Certains services ne sont pas accessibles à tous ou sont partiellement accessibles

→ Accès à la salle informatique située à l'étage du bâtiment pédagogique

↳ Ce service est accessible par la mise à disposition d'une salle informatique mobile accessible de n'importe quel endroit de l'établissement